



Code d'éthique

Association répit
communautaire

ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 3 DÉCEMBRE 2024
MIS A JOUR LE 7 AVRIL 2026

Table des matières

Préambule	2
Mission	2
Principes de gestion	3
Introduction.....	3
L'éthique.....	3
Le code d'éthique	3
Le contexte du code d'éthique.....	4
Les politiques de gestion	4
Nos valeurs organisationnelles.....	4
Respect	4
Confiance	4
Équité.....	4
Intégrité	4
Dispositions pour soutenir l'application du code d'éthique	5
Application du code d'éthique	5
Plainte.....	6

Préambule

Les membres siégeant au conseil d'administration, des divers comités ainsi que les employés de l'Association répit communautaire (ARC), reconnaissent l'impact de leurs fonctions sur le développement des clients et de leurs familles. Par conséquent, il est essentiel que la direction et les employés adoptent une conduite guidée par des principes éthiques élevés.

Pour accomplir notre mission, il est crucial d'accompagner, de soutenir, d'agir et d'intervenir efficacement auprès de notre clientèle. Nous visons à garantir une pleine et entière participation sociale des clients à exercer leurs droits et à soutenir les parents. Pour y parvenir, nous devons faire preuve de vigilance dans nos attitudes, nos actions et nos paroles.

Les valeurs de l'ARC sont :

- ~ Authenticité;
- ~ Confiance;
- ~ Empathie;
- ~ Équité;
- ~ Flexibilité;
- ~ Intégrité;
- ~ Objectivité;
- ~ Respect;
- ~ Rigueur;
- ~ Transparence.

L'ARC s'attend à ce que les intervenants s'adressent tant aux parents qu'aux clients et à leurs collègues avec :

- ~ Civilité et politesse;
- ~ Compréhension;
- ~ Gentillesse;
- ~ Honnêteté.

Nous valorisons les droits:

- ~ À des services de qualité;
- ~ À l'écoute;
- ~ À l'intimité;
- ~ À la confidentialité;
- ~ À une qualité de vie;
- ~ D'exercer des choix;
- ~ De parole et d'expression.

Mission

L'Association répit communautaire (ARC) est un organisme communautaire à but non lucratif. Sa mission est d'offrir aux familles des services de répit spécialisé.

Les services de l'ARC s'adressent à des clients ayant un diagnostic de déficience intellectuelle avec d'importantes limitations fonctionnelles associées incluant des incapacités sur le plan cognitif, sur le plan moteur (déplacements) ainsi que dans les activités de la vie quotidienne. Les services s'adressent aussi à ceux ayant un diagnostic de déficience intellectuelle et spectre de l'autisme avec d'importantes limitations fonctionnelles associées incluant des incapacités sur le plan cognitif, sur le plan moteur (déplacements) ainsi que dans les activités de la vie quotidienne.

Les services de l'ARC sont basés sur les ententes de service annuelles et leur financement convenu avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). Ces ententes peuvent être modifiées selon les besoins.

Principes de gestion

L'ARC reconnaît que la participation et l'engagement de ses employés sont essentiels pour l'amélioration continue de la qualité des services.

L'ARC considère que :

- ~ Le personnel est le principal artisan de la réalisation de sa mission;
- ~ Un climat organisationnel sain est favorable pour offrir des services de qualité;
- ~ Le personnel, tout comme la clientèle, doit être respecté dans ses droits et ses besoins afin de répondre aux attentes de l'ARC et réaliser sa mission.

Introduction

L'éthique

Les valeurs et les normes de l'ARC se manifestent par des actions concrètes au quotidien. Il est crucial de garantir que les différents intervenants disposent d'outils et de soutien cliniques, ainsi que la formation nécessaire pour accomplir leur travail. Ainsi, chacun pourra adhérer aux valeurs et aux normes, prévenir et reconnaître les manquements à l'éthique et même résoudre les dilemmes éthiques.

Le code d'éthique

Le code d'éthique se veut un document de référence qui énonce les valeurs, les principes et les normes de conduite de l'ARC. Il sert de guide pour les comportements attendus des membres du Conseil d'administration, des employés et des bénévoles. Il permet à tous d'adhérer à une vision commune. Ce document aide à prévenir les conflits d'intérêts, à promouvoir une culture de transparence et à garantir que toutes les actions sont alignées avec la mission et les valeurs de l'organisation. Ce document de référence est un engagement ferme de l'ARC de favoriser une pratique éthique bien ancrée au sein de l'organisation.

Le contexte du code d'éthique

Les politiques de gestion

Les règlements et politiques internes de l'ARC s'appuient sur le présent code d'éthique et viennent baliser les pratiques et conduites attendues du personnel.

Nos valeurs organisationnelles

L'ARC attend de chaque personne en lien avec l'organisation qu'elle respecte ses valeurs, lesquelles doivent se refléter dans les relations interpersonnelles. Les valeurs éthiques suivantes orientent nos actions et nos décisions, nous permettant de privilégier le bien commun au-delà de tout intérêt ou avantage personnel.

Respect

C'est manifester de la considération à l'égard de toute personne avec laquelle nous sommes en interaction. Le respect exige une attitude de courtoisie, d'écoute et d'ouverture face aux autres.

Confiance

Rapport de réciprocité, d'ouverture et de transparence entre les personnes et les organisations qui favorisent l'implication, le développement, la gestion participative et le partenariat.

Équité

Notion de justice où les décisions sont prises de façon rigoureuse et impartiale, selon des paramètres objectifs.

Intégrité

Qualité d'une personne dont la conduite et les actes reflètent la cohérence, l'honnêteté, l'imputabilité et la loyauté.

Autres valeurs associées

D'autres valeurs organisationnelles, complémentaires aux valeurs éthiques, nous permettent de mettre en place des conditions visant l'amélioration continue de la qualité des services tant pour le bénéfice des clients que pour l'ensemble du personnel. Ces valeurs associées à la gestion de la qualité sont les suivantes :

Participation

Chaque client est partie prenante des réalisations en influençant ou en prenant les décisions conformément à la mission et aux objectifs de l'organisme.

Efficienne

L'utilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles pour répondre aux besoins des clients et de leurs familles.

Perfectionnement

Les activités d'apprentissage qui misent sur le développement des compétences du capital humain.

Innovation

Le produit de la créativité et la mise en œuvre de nouvelles idées et activités d'un programme, d'une démarche, d'un mode de fonctionnement, d'une structure et d'une politique.

Dispositions pour soutenir l'application du code d'éthique

Consciente de ses responsabilités envers la clientèle et leur famille et soucieuse d'offrir des services de qualité, l'ARC s'engage à promouvoir le respect des droits de la clientèle ainsi que les valeurs éthiques qui guident les pratiques et les comportements attendus.

Consciente de ses responsabilités envers le personnel, l'ARC s'engage à offrir un environnement de travail sain et stimulant, favorisant le développement individuel et l'engagement organisationnel.

Consciente de ses responsabilités envers la clientèle et leur famille, le personnel, les bénévoles, les stagiaires, les administrateurs, les contractants et sous-contractants, l'ARC s'assure du respect de la vie privée par l'entremise d'une politique de gestion.

Consciente de ses responsabilités envers la clientèle et leur famille, le personnel, les bénévoles, les stagiaires, les administrateurs, les contractants et sous-contractants, l'ARC agit contre toute forme de violence, de discrimination et de harcèlement par l'entremise d'une politique de gestion.

Consciente de ses responsabilités afin de garantir l'intégrité et l'impartialité des services offerts mais aussi d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, l'ARC s'assure que le personnel n'a pas de lien de parenté avec les clients desservis. Si la situation se présente, la direction de l'ARC en est aussitôt avisée et, s'il y a lieu, des mesures sont prises.

Consciente de ses responsabilités afin d'éviter tout conflit d'intérêts et à maintenir la confidentialité et la qualité des services offerts, l'ARC stipule que le personnel ne peut pas occuper un autre emploi auprès d'un autre employeur, d'une autre organisation ou d'une famille associée à la clientèle desservie.

Application du code d'éthique

Toute personne qui travaille à l'ARC ou qui donne des services doit s'engager à respecter le présent code d'éthique.

Un manquement au code d'éthique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. De plus, toute personne témoin d'un manquement au code d'éthique est dans l'obligation de le signaler à la direction de l'ARC.

Plainte

Il est possible, lors d'insatisfaction des services reçus ou de sentiment qu'un manquement a été commis, d'effectuer une plainte selon les mécanismes établis par l'ARC.

C:\Users\ARC\Google Drive\Arc\Code éthique - Adoption 2014-11-19.docx